

Lieu d'entraînements :

Parc Nautique Départemental de l'Île de Monsieur
4 rue de St Cloud
92310 Sèvres

Dossier complet à déposer sur place :

à partir du **Samedi 15 juillet 2023**

Renseignements sur place ou sur le site Internet www.boulogne92.fr

Ouverture secrétariat :

<i>mercredi</i>	<i>de 13h00 à 19h00</i>
<i>jeudi</i>	<i>de 12h00 à 17h30</i>
<i>samedi</i>	<i>de 9h00 à 12h30</i> <i>de 13h30 à 17h30</i>
<i>dimanche (du 01/09 au 15/10/2023)</i>	<i>de 9h00 à 12h00</i>

Début des séances pour les débutants :

Jeunes : *mercredi 6 septembre 2023*
Loisirs : *samedi 16 septembre 2023*



Siège Social de l'Omnisports
10, rue Liot 92100 Boulogne-Billancourt

☎ 01. 41. 10. 25. 30

Web : www.acbb.asso.fr

mail : club@acbb.asso.fr



AVIRON

2023 - 2024



Parc Nautique Départemental de l'Île de Monsieur

4, rue de Saint-Cloud
92310 Sèvres

☎ 01. 46. 29. 01. 48

Web : www.boulogne92.fr

mail : info@boulogne92.fr

Cotisations

Catégories	Détails			TOTAL hors droit d'entrée		Droit d'entrée
	Habitant 92	Habitant Hors 92	Licence *	Habitant 92	Hors 92	
J10 à J18 et séniors compétition (-28 ans)	293 €	340 €	59,50 €	352,50 €	399,50 €	
J17 et J18 hors compétition	293 €	340 €	59,50 €	352,50 €	399,50 €	120 €
Vétérans, Loisirs	427 €	470 €	59,50 €	486,50 €	529,50 €	120 €
Non rameurs sportifs	267 €	314 €	59,50 €	326,50 €	373,50 €	120 €
Membres honoraires / Dirigeants	87 €	114 €	59,50 €	146,50 €	173,50 €	
CE sous convention	391 €		59,50 €	450,50 €		
Universitaires avec convention	282 €		31,80 €	313,80 €		

* Obligatoire

- . La cotisation est valable pour un an à dater du 1er septembre 2023
- . Les **réinscriptions** devront être **régularisées du 1^{er} août au 30 octobre 2023**
- . La licence annuelle est **obligatoire**

Aucune cotisation ne sera remboursée pour quelque raison que ce soit (y compris pour raison médicale)

Réduction (hors droit d'entrée) - ascendants, descendants, collatéraux

2 membres du même foyer - 20 € pour le 2^e
 3 membres du même foyer - 20 € pour le 2^e
 puis - 30 € pour le 3^e

Nous vous informons qu'il est de votre intérêt de souscrire une assurance individuelle accident complémentaire aux garanties de l'Assurance Responsabilité Civile de Boulogne92.

Documents à fournir obligatoirement :

- . Feuille d'adhésion (voir site internet)
- . Cotisation (chèque à l'ordre de Boulogne 92, espèces, CB, pass+, ANCV...)
- . Pour les majeurs : **Certificat médical obligatoire de moins de 3 mois** portant la mention « **apte à la pratique de l'aviron en compétition** »
- . Pour les mineurs : déclaration sur l'honneur de remplissage du questionnaire CERFA 15699 .

ATTENTION

- . Tout dossier incomplet, **interdit formellement** de monter en bateau.
- . La cotisation doit être réglée dans les plus brefs délais, une assurance nominative ne peut être souscrite que lorsque l'adhérent est à jour de sa cotisation.

Horaires d'ouverture (sous réserve de modification)

Compétiteurs	J10 à J18 + séniors	à voir avec l'entraîneur
Loisirs Confirmés	Vendredi	de 14h00 à 16h30
	Samedi et Dimanche	de 8h30 à 10h30 / de 10h30 à 12h30
Loisirs Débutants	Samedi et Dimanche	de 10h45 à 12h45
Séances sur l'eau tous loisirs	Mardi et Jeudi	de 18h00 au coucher du soleil
	fin avril à fin octobre	
Séance de préparation physique hivernale	Mardi	de 20h à 21h30 au club
	Jeudi	de 20h30 à 22h00 au gymnase des Abondances
	d'octobre à fin avril	
Comités d'entreprise	Mardi à Vendredi	de 12h à 14h
Salle de musculation	: réservée aux compétiteurs	
Salle d'ergomètre	: accès libre de 8h à 22h avec priorité aux compétiteurs de 17h à 20h	
	-> Minimum 2 personnes	

IMPORTANT :

- . Les sorties sont subordonnées aux décisions des entraîneurs ou des membres du Bureau de la section.
- . Chaque adhérent s'engage à respecter le matériel coûteux et fragile qui lui est confié.
- . Dans le cadre de l'association, chaque adhérent est tenu de participer à l'entretien et aux réparations du matériel mis à disposition, et à toutes les tâches nécessaires à la bonne marche de la section.
- . Chaque adhérent, signataire des règlements du Club, s'engage à respecter les statuts de l'ACBB, le règlement intérieur de la section, ainsi que ceux édités par la ville de Boulogne, le parc nautique de l'île de Monsieur, et toutes décisions d'ordre administratif ou sportif prises par le bureau. Tout contrevenant se verra infliger des sanctions, qui pourront aller de l'interdiction de monter en bateau à l'exclusion.
- . Les conditions météorologiques empêchant la pratique de l'Aviron (tempêtes, crues, ...) ne donnent pas lieu au remboursement de cotisation.